

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Kaufmann in der Grundstücks- und Wohnungswirtschaft/ Kauffrau in der Grundstücks-
und Wohnungswirtschaft**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Agent commercial
pour le secteur foncier et la gestion immobilière (homme/femme)**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Qualifications vastes couvrant le secteur immobilier : connaissances juridiques relatives aux biens fonciers, à la construction et à la location de biens, connaissances relatives à la fiscalité et aux contrats de construction, mais également connaissance des réglementations courantes régissant l'activité professionnelle, au droit des opérations de courtage, de la promotion immobilière et du régime légal de la concurrence
- Aptitudes relatives à l'observation et à l'analyse du marché, en vue de l'élaboration de stratégies de marketing, ainsi que bonnes connaissances en comptabilité pour la détermination des données de base servant à la planification et au contrôle financier
- Exercice de l'activité professionnelle de manière autonome et en fonction des besoins des clients, dans le cadre des objectifs fixés par l'entreprise
- Connaissances spécifiques au secteur et compétences commerciales générales
- Compréhension des corrélations économiques au sein de l'entreprise et maîtrise du schéma organisationnel du travail
- Évaluation des répercussions de leurs actes sur d'autres secteurs et utilisation de systèmes d'information et de communication modernes pour l'exécution des tâches
- Compétences professionnelles, compétences relatives aux méthodes et aux relations sociales, de même que compétences en matière de solutions, de communication et de coopération
- Flexibilité et créativité
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités
- Connaissances détaillées des produits et services de l'entreprise et des concurrents, et relativement à l'importance du secteur immobilier au niveau économique global, Connaissance des facteurs pouvant influencer sur leur secteur d'activité professionnelle, ainsi que connaissance de la protection des consommateurs, de l'importance du controlling et des méthodes de gestion modernes.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les agents commerciaux pour le secteur foncier et la gestion immobilière (h/f) travaillent dans le secteur immobilier et du logement, chez des agents immobiliers et dans des entreprises de construction de logements, par exemple.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency
© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B Niveau 4 du CAC (classement provisoirement conforme au "Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie" - CEC allemand - Rapport de référencement du 15 novembre 2012. Publié par : Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (BMBF), Berlin et Bonn ; Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles en République Fédérale d'Allemagne (KMK), Berlin)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent commercial spécialisé (h/f) Gestion de biens immobiliers, Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) (h/f) Secteur du logement, Gestionnaire d'entreprise spécialisé en controlling (h/f), Gestionnaire spécialisé Immobilier (h/f)</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Agent commercial pour le secteur foncier et la gestion immobilière (homme/femme) en date du 11.03.1996 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 462) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 08.12.1995), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 111a du 19.06.1996)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise: Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous: www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass www.europass-info.de</p>